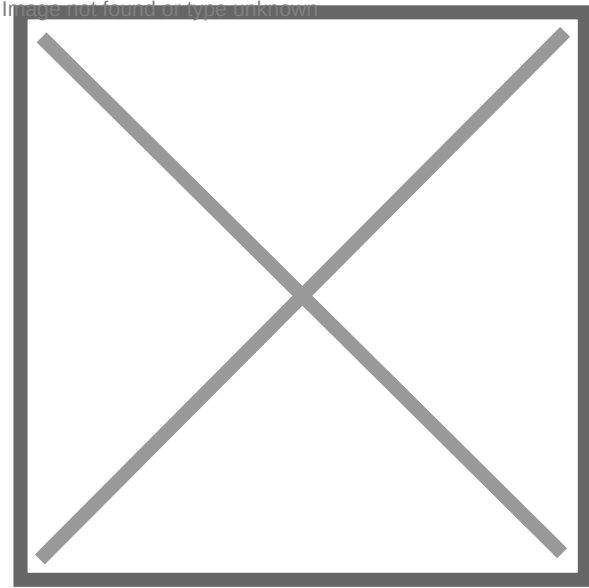




Création d'un camping sur une propriété privée

Par clarajh, le 22/07/2013 à 16:03

Bonjour
Nous avons acquis en 2010, un ancien terrain de camping (fermé) avec une maison d'habitation.
Nous allons recréer une activité commerciale (camping) en 2014.
Mais nous aimerions protéger notre maison privé du commerce, que faut il faire avant de créer la société?
[fluo]merci[/fluo]

Par amajuris, le 22/07/2013 à 17:16

bjr,rnil faut que vous fassiez un déclaration d'insaisissabilité de votre résidence principale.rnmais en réduisant votre patrimoine pouvant être gagé, si vous devez faire un emprunt cela deviendra plus compliqué.rnc'est la limite de ce genre de dispositions qui je crois est peu utilisée à cause de l'inconvénient que j'ai cité.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<http://www.notaires.fr/notaires/insaisissabilite-de-votre-bien-immobilierrncdt>

Par clarajh, le 22/07/2013 à 17:33

Merci, mais ce n'est pas pour l'entreprise individuelle, nous allons créer pour le camping une sarl ou sas (pas encore défini)?